

Aider votre enfant à s'adapter au milieu scolaire

- 1. Décidez si l'enfant fréquentera une école publique ou un école catholique.
- 2. Vérifiez auprès du personnel de l'école que fréquentera votre enfant si l'impôt que vous versez est affecté au système scolaire dont fait partie cette école.
- 3. Faites inscrire votre enfant à l'école de district (c.-à-d. l'école du quartier que vous habitez).

Apportez

- le certificat de naissance ou une preuve du statut de votre enfant;
- la carte Santé et le dossier de vaccination de votre enfant;
- votre numéro de téléphone et une preuve de votre adresse;
- le nom et le numéro de téléphone de la personne à appeler en cas d'urgence;
- le certificat de baptême de votre enfant (si vous l'inscrivez à une école catholique).
- 4. Décrivez votre enfant au directeur ou à la directrice d'école et mettez ce dernier ou cette dernière au courant des services de soutien que reçoit votre enfant et des évaluations qu'il a subies.
- 5. Discutez des objectifs scolaires que vous avez fixés pour votre enfant et demandez au directeur ou à la directrice d'école quelle est la prochaine étape du processus.
- 6. Visitez l'emplacement de tous les programmes existants afin de décider lequel convient à votre enfant. Il est préférable que vous demandiez à une personne de soutien de vous accompagner.
- 7. Il se peut que vous deviez assister à une réunion du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) pour décider quelle école votre enfant fréquentera. Le jour de la réunion, fournissez tout renseignement que vous jugez important. Les personnes qui prennent soin de votre enfant peuvent également vous accompagner pour vous offrir un soutien.